

Co-Psy et DCIO: Info rapide N°10 Janvier 2015

Pour nos salaires et nos conditions de travail, le 3 Février !



Actuellement se mènent à la fonction publique des discussions sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations.

La FSU s'est adressée à la Ministre de l'Education Nationale pour que des mesures d'urgence puissent être décidées, sans attendre la fin de ces discussions. Il faut mettre un terme au déclassé de nos professions en procédant à une refonte totale de la grille avec accélération des débuts de carrière et intégration des échelons de la hors classe dans la classe normale actuelle des certifiés, CPE et Co-Psy. (Voir propositions détaillées) <http://www.snes.edu/Lettre-adressee-a-Madame-la.html>

C'est pourquoi le 3 Février le SNES et la FSU appellent à la grève
<http://www.snes.edu/Greve-du-3-fevrier.html>

La tenue du GT 14 et de la mise en place du corps commun de psychologues de l'Education Nationale, doivent justement être l'occasion de concrétiser rapidement une amélioration des conditions de rémunération et de travail de tous les collègues.

Dans l'immédiat, nous avons fait des demandes précises pour que les futurs psychologues de l'EN du second degré puissent bénéficier d'une entrée dans la carrière tenant compte de leur qualification (au moins 3ème échelon) et d'un accès à la hors classe.

Il est impératif que les copsy actuellement en fonction, victimes depuis trop longtemps du blocage de leur carrière au 11ème échelon, voient cette injustice réparée. Le SNES a proposé des mesures permettant à ceux qui sont déjà au 11ème échelon depuis plusieurs années, d'accéder automatiquement à la hors classe et aux autres de bénéficier d'un accès accéléré.. De même l'exercice des responsabilités de DCIO doit se traduire par une amélioration conséquente de l'échelle de rémunération et une sécurisation de la fonction

Conditions de travail : Livre noir !

Dans plusieurs académies, les fusions et regroupements de CIO se sont faites dans des conditions inacceptables. Bureaux réduits à quelques boxes non fermés, absence de salle de réunion ou d'auto documentation, locaux beaucoup trop petits pour accueillir les équipes, absence de lieu pour poser ses affaires..... Dans plusieurs endroits nos collègues ont saisi les CHSCT.

26 Janvier 2015

Sommaire :

- *Action du 3 Février*
- *Le livre noir des CIO*
- *Sauvons nos CIO: à Blois et à Niort*



Il faut faire cesser ce détricotage du réseau et dénoncer la maltraitance des personnels !

L'établissement d'une carte cible de CIO uniquement financés par l'état s'élabore dans le plus grand secret alors qu'un groupe de travail devait se réunir à la rentrée scolaire. Au lieu de partir des besoins du terrain et de calibrer les moyens nécessaires, le MEN a, semble-t-il, déjà défini une enveloppe maximale dans laquelle chaque académie devrait entrer. Même si le cabinet se défend d'une décision sur le nombre de CIO retenus, les rumeurs insistantes de 350 CIO se répandent. Ceci signifierait la perte de 180 CIO, ce qui est totalement inacceptable et contraire au discours actuel sur les zones ghettoisées et enclavées ! De plus, en l'absence de position claire du MEN sur le sujet, certains recteurs (Versailles par exemple) en profitent pour définir à priori, une carte minimale, ce qu'on ne leur demande pas !

Le SNES vous invite à faire remonter sur cio@snes.edu, des témoignages sur vos conditions de travail et les menaces qui pèsent sur vos CIO : Effectifs pléthoriques, locaux inadaptés, absence de confidentialité pour la réception du public, exigences non conformes aux textes sur les horaires ou les congés. Réagissons collectivement et faisons parvenir notre propre état des lieux au MEN !

SPRO : La marche forcée s'accélère !

Depuis le 1^{er} Janvier les régions doivent mettre en place le SPRO mais ni le respect des textes, ni le dialogue social ne semblent à l'ordre du jour.

En région Centre, la convention va être signée le 23 Janvier, sans aucun garde-fous concernant le niveau d'implication des CIO dans le SPRO et en entretenant la confusion entre le SPRO et le Conseil en évolution professionnelle dont les CIO ne sont pas opérateurs.

En Bretagne, la Région envisage ni plus ni moins de définir « le conseil en orientation scolaire et professionnelle » dont elle n'a pas la charge puisque ceci relève des missions statutaires des copsy et veut réécrire, au mépris du texte de la loi, le périmètre du premier accueil en l'élargissant au conseil personnalisé des actifs !

Nous ne sommes pas des « Référents du SPRO » ! Il faut nous opposer collectivement à ces tentatives de faire glisser nos missions vers l'accompagnement des actifs à la recherche d'un emploi ou d'une formation ! Nous avons déjà trop peu de disponibilités pour assurer nos missions statutaires auprès de nos publics prioritaires, élèves et étudiants pour accepter que le MEN nous engage dans des activités et selon des modalités définies par les régions !

La bataille des CIO !



Le 24 Janvier, L'ACOPF a tenu à **Blois** un bureau élargi afin de soutenir les collègues dans leur lutte contre la fermeture des CIO de leur académie. Le SNES avait appelé les collègues à participer et à débattre de l'avenir de nos services. Un point presse a été organisé en présence de FR3 et de la nouvelle République.

A **Niort**, l'action de nos collègues a permis d'obtenir le maintien du CIO suite à l'annonce du désengagement du CG. Toutefois, le budget serait réduit de moitié ! Le SNES FSU a interpellé le recteur lors du dernier CTA et exigé que le fonctionnement normal du CIO puisse être assuré

Pour nos missions, pour nos salaires et nos conditions de travail, le 3 Février participez aux AG dans vos académies